

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOU, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_055 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Après reprise et affectation des résultats 2023 et reprise des Restes à Réaliser 2023, le Budget Primitif de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2024, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	682 017,79
Recettes réelles de fonctionnement	6 404 000,00
Recettes d'ordre entre sections	547 500,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	7 633 517,79

Dépenses réelles de fonctionnement	5 283 517,79
Dépenses d'ordre entre sections	2 350 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	7 633 517,79

Résultat d'investissement	10 522 808,35
---------------------------	---------------

Recettes réelles d'équipement	19 991 385,18
(dont RAR)	12 264 385,18
Recettes d'ordre entre sections	2 350 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	97 300,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	22 438 685,18

reporté	
Dépenses réelles d'équipement	11 271 076,83
(dont RAR)	2 317 274,20
Dépenses d'ordre entre sections	547 500,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	97 300,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	22 438 685,18

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, pour la section d'investissement, d'une part, la définition d'opérations et d'autre part, le vote d'une AP/CP pour la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie.

Ce budget étant assujéti à la TVA, les montants exprimés sont en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :
60 pour
2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du service annexe de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.